

Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide
à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

5 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Europalia Turquie 2015 » (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	5
2.1	Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Fonds d'aide à la création radiophonique »	5
2.2	Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Octobre rose »	6
2.3	Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Plan national de lutte contre le sida »	7
2.4	Question de Mme Graziana Trotta à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de lutte contre le sida »	7
2.5	Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Soutien à l'emploi artistique et statut d'artiste : le point »	10
2.6	Question de Mme Anne Barzin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Politique du livre et de la lecture »	11
2.7	Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Diffusion des films et téléfilms en version originale »	12
2.8	Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Assises du développement culturel territorial »	14
2.9	Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Image des jeunes et plus particulièrement des adolescents dans les médias télévisuels »	15
3	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Pierre-Yves Jeholet, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 25.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Jean-Claude Defossé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Europalia Turquie 2015 » (Article 76 du règlement)

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – La Belgique et la Turquie ont signé le 3 octobre dernier au Palais d'Egmont à Bruxelles un protocole d'intention en vue de l'organisation, entre l'automne 2015 et l'hiver 2016, d'un festival Europalia consacré à la Turquie.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a ratifié en avril 2012 un accord de coopération, notamment culturel, avec Ankara, est partie prenante dans l'organisation et le financement de cette manifestation à caractère principalement culturel.

Dans les prochaines semaines, les organisateurs belges planifieront des tables rondes avec des experts de la Turquie pour en savoir davantage. Ils contacteront ensuite leurs homologues turcs pour entamer des négociations sur les sujets qui seront présentés à Bruxelles.

Mme Kristine De Mulder, directrice générale d'Europalia International, estime qu'il est prématuré de décider actuellement quelles richesses de la Turquie, centre de l'ancien Empire ottoman, seront montrées à Bruxelles. « Nous allons en tous cas mettre en lumière les cultures diverses de la Turquie », nous dit-elle.

Cette déclaration est rassurante car il ne vous aura pas échappé que 2015 coïncide avec le centième anniversaire du génocide arménien, réalité historique incontestable décrite par de nombreux historiens indépendants renommés. Ce massacre planifié et systématique a d'ailleurs été reconnu le 17 mars 1998 par le Sénat belge ainsi que par une résolution du Parlement européen du 18 juin 1987 qui « reconnaît que les Arméniens furent victimes en 1915 d'un génocide perpétré par le gouvernement ottoman de l'époque ».

Malgré cela, Ankara nie aujourd'hui encore l'existence de ce génocide durant lequel au moins un million d'Arméniens (hommes, femmes et enfants) ont été de manière concertée systématiquement assassinés, et ce sans compter les innombrables réfugiés arméniens qui ont quitté la Turquie, fuyant ce massacre, et ceux qui se sont convertis à la religion musulmane pour échapper

à la mort.

Avant 1915, dans toute l'Anatolie, d'Istanbul à la frontière irakienne et de la mer Noire à la Méditerranée, vivait une importante communauté arménienne très ancienne. En fuyant cette épuration ethnique massive, elle a dû abandonner ses biens et des richesses culturelles considérables amassées durant des siècles.

Après le génocide de 1915, toutes les traces de cette présence arménienne ont été systématiquement effacées, d'abord par les jeunes Turcs sous l'Empire ottoman et, ensuite, sous la République turque. C'est ce que démontre la récente enquête de Guillaume Perrier et Laure Marchand dans leur livre intitulé *La Turquie et le fantôme arménien – Sur les traces du génocide*. Je vous en recommande vivement la lecture. Je remercie d'ailleurs M. Du Bus d'avoir organisé une réunion très intéressante au Sénat qui nous a permis d'interroger l'auteur.

Cet ouvrage nous révèle que l'entreprise de liquidation des Arméniens ne s'est pas limitée à leur élimination physique. Elle a aussi consisté à effacer les empreintes de tout un peuple et de toute une civilisation installée en Anatolie depuis l'Antiquité. Le patrimoine religieux, expression la plus criante de l'enracinement millénaire des Arméniens, fut donc une cible prioritaire. Avant la Première Guerre mondiale, l'Anatolie comptait 2 538 églises et 451 monastères. Aujourd'hui, les Arméniens de Turquie ne sont plus propriétaires que de six églises. Après 1915, rien qu'autour du lac de Van, des centaines d'édifices religieux ont été détruits, incendiés et exposés aux ravages du temps.

Madame la ministre, la vocation d'Europalia est de faire connaître le passé et le présent tant culturel qu'historique des pays invités. Il me paraît dès lors impensable que soit absente de cette manifestation une culture qui a joué un rôle si important durant tant de siècles et, surtout, que l'on passe sous silence les causes de sa quasi-disparition en Turquie aujourd'hui. J'ose espérer que l'une des conditions pour la réalisation de cet événement sera de saisir l'occasion pour exposer au public toutes les phases glorieuses de l'histoire de ce grand pays qu'est la Turquie, et qui sont nombreuses, mais aussi ses pages les plus sombres en refusant tout négationnisme. Une nation se grandit en reconnaissant ses erreurs et ses fautes passées.

L'Allemagne a reconnu les crimes nazis et l'holocauste des Juifs et des Tsiganes. Notre pays et la France ont admis que, sous l'occupation, leurs administrations avaient collaboré à la déportation des Juifs. En Europe, cela a certainement contribué à cicatriser les plaies des victimes et à leur permettre de prendre le chemin de la réconciliation. Europalia pourrait être une étape majeure sur la voie de cette nécessaire réconciliation entre Arméniens et Turcs. Ce serait une manière d'encourager

les voix de plus en plus nombreuses qui se font entendre aujourd'hui dans la société civile en Turquie pour dénoncer la lecture officielle falsifiée de cette histoire tragique qui est celle des autorités de leur pays.

Madame la ministre, j'éprouve des inquiétudes à la lecture des déclarations du ministre turc des Affaires européennes, M. Egemen Bagis, pour qui Europolia est une chance. Je le cite : « Un des grands obstacles à l'adhésion de la Turquie à l'Europe sont les préjugés et Europolia va nous aider à résoudre certains problèmes résultant de ces préjugés ». La question se pose de savoir ce que les autorités turques entendent par « préjugés ». Si le gouvernement d'Ankara considère toujours que le génocide arménien fait partie des « préjugés » dont la Turquie serait injustement victime, que va-t-on faire ?

En 1995, notre ministre des Affaires étrangères, Frank Vandembroucke, avait annulé un projet Europolia Turquie à cause du peu d'importance accordée selon lui par les organisateurs à la diversité culturelle turque et à sa minorité kurde. Le problème est le même pour les Arméniens que j'évoque aujourd'hui, sans négliger les autres minorités. Afin d'éviter la répétition de ce regrettable précédent, pouvez-vous me dire, madame la ministre, quelles sont les dispositions que vous comptez prendre, en concertation avec toutes les parties concernées, pour que cet événement dont je souhaite la tenue, ne jette pas un voile pudique sur une réalité historique, certes douloureuse, mais cependant indiscutable que nos invités refuseraient de regarder en face ?

Que comptez-vous faire pour que les rares vestiges de la culture millénaire du peuple arménien qui ont échappé aux destructions aient leur juste place dans cet Europolia Turquie ? Cela sans éluder, bien sûr, la réalité du génocide de 1915 perpétré sous l'Empire ottoman et qui explique pourquoi la présence arménienne a quasi disparu de l'Anatolie.

La reconnaissance par la République turque actuelle de la réalité de ce génocide sera-t-elle une condition *sine qua non* pour que la Communauté française participe à l'organisation d'un « Europolia Turquie » à Bruxelles en 2015 ou en soit simplement partenaire ? En fait, j'ignore quelle est l'implication de la Communauté française dans ce projet, mais son sigle se trouve sur le site d'Europolia. Elle est donc partie prenante, d'une manière ou d'une autre.

M. le président. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Madame la ministre, je partage totalement la préoccupation de mon estimé collègue Jean-Claude Defossé, qu'il a formulée de manière très pointue. Si nous acceptons en 2013 l'organisation d'Europa-

lia Turquie après son interdiction en 1995, c'est en raison des grandes avancées démocratiques réalisées par ce pays durant ces vingt dernières années.

À l'échelle de l'histoire turque, ces progrès sont réels. Pourtant, si les choses se sont fortement améliorées, aujourd'hui encore la démocratie y est problématique. Les derniers événements de la place Taksim et la répression d'Ankara, voici deux semaines, montrent à quel point la liberté d'expression telle que nous la concevons se décline de façon différente dans ce pays. Comme me l'ont démontré certains Belges d'origine turque, nos deux cultures ne peuvent être comparées. Ainsi, la conception turque du pouvoir diffère fortement de la nôtre. En Turquie, en matière de démocratie, il reste du chemin à faire.

Notre Fédération Wallonie-Bruxelles peut accompagner la Turquie dans ce travail de mémoire. C'est une démarche essentielle pour les Arméniens, comme pour les nombreux Belges d'origine arménienne qui y sont attentifs. C'est dans ce sens que nous devons envoyer des messages clairs et positifs aux responsables turcs d'Europolia.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je remercie M. Defossé pour son habile exposé historique.

Ces dernières années, les rapports entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les responsables d'Europolia étaient basés sur la confiance. De manière réussie et positive, Europolia a mis à l'honneur la Russie en 2005, la Chine en 2009 et l'Inde cette année. Or, vous en conviendrez, monsieur Defossé, ces pays auraient pu susciter la polémique au regard de leur réalité historique et politique, et notamment de respect des droits de l'homme et de la femme.

Pourtant, la qualité de la programmation d'Europolia a toujours permis de dépasser ce type d'écueil. Son objectif n'est pas de mettre un État ou un régime en évidence mais de valoriser l'histoire culturelle et artistique d'une société dans toute sa diversité, de favoriser sa découverte par le public belge et de susciter des échanges.

Europolia Turquie 2015 ne pourra évidemment en aucune mesure déroger à ces principes de diversité et d'ouverture. Je n'ai d'ailleurs pas attendu votre interpellation, monsieur du Bus, pour relayer ce point de vue auprès de la directrice générale du festival dans les semaines qui ont suivi l'officialisation du choix de la Turquie. J'y serai bien entendu attentive lors du suivi qui sera assuré au projet dans les prochains mois.

Je dois également souligner, monsieur Defossé, que la contribution de notre Fédération est particulièrement faible en comparaison de celle du département fédéral des Affaires étrangères puisqu'elle s'élève à 25 000 euros pour l'année de préparation et à 25 000 euros pour l'année de réali-

sation. À titre d'exemple, pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, l'association avait budgétisé un total de 1 312 000 euros de subsides. Votre question s'adresse dès lors davantage au ministre des Affaires étrangères, M. Reynders, qu'à moi-même, dans la mesure où il s'agit d'un dossier fédéral auquel nous nous associons.

Je pourrais d'ailleurs vous communiquer copie du courrier que j'ai adressé à Mme De Mulder en réponse aux préoccupations qui m'avaient été transmises par un collectif d'Arméniens. Cet élément fait partie de mes priorités et j'y serai très attentive dans la mesure des moyens qui sont à ma disposition.

La culture permet de faire tomber certaines barrières. Ce projet Europalia peut y contribuer pour autant que nous y soyons très attentifs à tous les niveaux de pouvoir.

M. Jean-Claude Defossé (ECOLO). – Madame la ministre, vous avez souligné qu'Europalia s'intéresse particulièrement à l'histoire et à la diversité, ce qui donne plus de poids encore à mon intervention.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise ont certes peu de billes en main. Je compte interpeller le ministre bruxellois compétent, mais je me permets d'encourager M. du Bus de Warnaffe - qui a l'avantage d'être également parlementaire fédéral - à interroger M. Reynders sur cette question.

Je serai très attentif à la suite de ce dossier. Si Europalia Turquie ne prenait pas en compte de manière substantielle, honnête et transparente cette page noire de l'histoire, nous assisterions à un chaos. En effet, les Arméniens n'accepteront jamais le négationnisme. Ce qui pourrait être un rapprochement entre Turcs et Arméniens pourrait dégénérer en pugilat. Faire toute la lumière sur ces événements est la seule manière de cicatriser cette plaie.

M. le président. – L'incident est clos.

(Mme Moucheron prend la présidence de la séance.)

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Fonds d'aide à la création radiophonique »

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Nous avons déjà débattu à de nombreuses occasions du Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) en commission et vous savez, madame la ministre, comme le sujet me tient à cœur.

En application du décret sur les services de média audiovisuels, les réseaux de radios privées ainsi que la RTBF doivent contribuer au Fonds en proportion d'un pourcentage de leurs recettes publicitaires.

Le FACR a pour rôle la promotion et le développement de la création radiophonique en Communauté française. Il intervient dans les frais de production d'œuvres, créatives et originales, valorisant notre patrimoine dans les domaines de l'information et du documentaire, de la fiction, de la musique et des magazines culturels.

Pouvez-vous me donner des précisions quant aux montants qui lui ont été versés l'an dernier et l'utilisation qui en a été faite? De manière plus générale, quels sont les montants totaux disponibles?

Dans la pratique, beaucoup de projets développés grâce au FACR ne rencontrent pas forcément un large public, notamment en raison des horaires de diffusion qui leur sont réservés, parfois tard dans la nuit.

Le monde de la radio est en pleine mutation et il a besoin d'importants moyens pour réussir sa transition vers le numérique. Lors de la discussion sur une proposition de résolution, nous avons déjà affirmé notre volonté de lui consacrer des moyens. Ne conviendrait-il pas d'affecter une partie des fonds qui sont versés au FACR pour assurer la transition numérique? Quelles sont vos intentions à ce sujet?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Comme vous le rappelez, en vertu de l'article 164 du décret sur les services des médias audiovisuels (SMA), chaque éditeur de services radiophoniques est tenu de participer, annuellement et en fonction de ses moyens, au financement du Fonds d'aide à la création radiophonique.

Ce fonds budgétaire a pour mission de soutenir les projets de programmes de création radiophonique, les radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente et les structures d'accueil pour la création radiophonique agréées par le gouvernement.

En 2012, le FACR a reçu 387 246 euros de la RTBF et 961 000 euros des réseaux de radios privées. Ces sommes ont été réparties de la manière suivante : pour les projets soutenus, 108 326,30 euros ont été dépensés lors de la première session et 138 375,70 euros lors de la seconde session. L'Atelier de création sonore et radiophonique a reçu 100 000 euros de subvention annuelle. Les radios associatives ont bénéficié de 361 000 euros et 50 000 euros de subvention ont été alloués – j'y reviendrai – au développement d'un lecteur radio numérique.

Au 30 octobre 2013, et avant déduction des

montants octroyés aux projets dans le cadre de la deuxième session, les montants totaux disponibles s'élevaient à 1 664 228,77 euros. Je tiens bien évidemment le détail des montants à votre disposition.

Une partie des fonds versés au FACR est d'ores et déjà utilisée pour accompagner les projets de transition numérique radiophonique. Depuis les adaptations de l'article 165 du décret sur les SMA du 1er février 2012, une enveloppe de 50 000 euros annuels est destinée à la transition numérique radiophonique. Celle-ci doit contribuer au fonctionnement d'un lecteur radio numérique ouvert aux éditeurs privés et public de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Grâce à cette enveloppe, la société Maradio.be a été créée en 2013. Cette SCRL, coentreprise de la RTBF, RTL, Contact, NRJ et Nostalgie, gère non seulement un lecteur radio numérique commun, mais promeut aussi activement le développement de la radio numérique sous la norme DAB+.

J'étudie toujours, en concertation avec les acteurs concernés, la faisabilité financière du développement de la radio numérique terrestre sur l'ensemble du territoire. À ce jour, tout en tenant compte du contexte budgétaire extrêmement difficile, je n'exclus aucune source de financement potentiel. Néanmoins, il serait prématuré de me prononcer sur une plus grande implication du FACR. Je suis sûre que la situation évoluera dans les mois prochains.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je suis un peu déçu par votre réponse. J'ai déposé des propositions de modification de décret et des propositions de résolution sur la transition vers le numérique. Nous savons qu'elle est indispensable. Des synergies entre opérateurs privés et publics s'imposent. Les petites radios privées et indépendantes y sont favorables mais elles s'inquiètent du financement. Le FACR pourrait être une source financière, même insuffisante. Ses moyens sont certes limités ; les 50 000 euros que vous évoquez sont dérisoires par rapport aux besoins.

La transition vers le numérique nécessite une réflexion.

Vous avez cité une série de chiffres dont j'aimerais avoir la liste détaillée et précise. Un montant de un million six cent soixante quatre mille euros est significatif compte tenu du budget actuel du fonds et des cinquante mille euros destinés à la transition numérique !

Le fonds représente un moyen de financement insuffisant mais non négligeable du passage au numérique. Plus on attend, plus on risque de mettre en péril le secteur de la radio.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances – Il est vrai que ma réponse comporte des

imprécisions, surtout pour vous qui êtes l'un des auteurs de l'amendement permettant d'ouvrir le Fonds à la transition numérique. Je m'en excuse. Nous avons eu un débat très intéressant à cette occasion.

J'aimerais préciser que la radio numérique est l'unique projet commun entre opérateurs publics et privés. Il s'agit d'un point de départ comprenant aussi une réflexion sur le développement du numérique sous format DAB+. Il n'appartient pas au gouvernement de financer ou d'agir dans un projet où les opérateurs ne souhaitent pas encore s'investir complètement. C'est pourquoi nous le finançons à raison de 50 000 euros. Nous attendons l'issue des tests et de la réflexion sur le développement futur.

Ultérieurement, les moyens du fonds et la contribution des opérateurs eux-mêmes devront être augmentés. Les choses n'avancent pas aussi vite qu'on l'espérait !

M. Pierre-Yves Jeholet (MR) – Nous y reviendrons certainement à l'occasion du débat budgétaire. Bien que les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient actuellement limités, rien n'empêche qu'on prenne la décision de principe de consacrer les moyens disponibles à la transition numérique. Je ne dis pas que les projets soutenus par le fonds n'en valent pas la peine. Il serait plus opportun de consacrer ultérieurement ces montants au numérique. L'argent dépensé aujourd'hui n'existera plus ! C'est un choix fondamental. Personne n'a de baguette magique pour augmenter l'enveloppe.

Je pense que les moyens, même modestes, devraient être destinés au secteur de la radio, à la création et au passage obligé vers le numérique. Il en va de la viabilité économique de la radio !

2.2 Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Octobre rose »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous interroge une nouvelle fois afin de faire un état des lieux de la prévention du cancer du sein. Le mois d'octobre, nommé « Octobre rose », est le mois de la mobilisation contre le cancer du sein. À cette occasion, une campagne de sensibilisation au dépistage et des manifestations ont été organisées à travers le pays.

Nous sommes le pays européen comptant le plus grand nombre de cancers du sein avec 10 000 nouveaux cas par an. Un des problèmes principaux est le taux extrêmement bas de couverture du dépistage. Ce constat a d'ailleurs fait l'objet de discussions régulières dans cette commission. Le colloque sur le cancer du sein, que nous avons organisé en octobre 2012, en a largement témoigné.

Fin janvier 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles lançait dans une partie du Hainaut, en collaboration avec plusieurs organismes concernés par la prévention du cancer, un nouveau projet pilote nommé « ambassadeur-prévention ». Cet ambassadeur, indépendant et formé, devait réaliser cette année trois courts entretiens avec 250 médecins généralistes pour renforcer le dépistage. Comment s'est déroulée la dernière campagne de prévention du cancer du sein ? De nouvelles démarches ont-elles été déployées cette année pour renforcer le taux de couverture ?

L'évaluation du projet pilote de l'ambassadeur-prévention n'est prévue que pour le début de 2014 mais un comité d'accompagnement, organisé dès la mi-mars, devait donner un premier aperçu de la satisfaction des médecins et de l'utilité du projet. Le comité d'accompagnement est-il constitué ? Dans l'affirmative, vous a-t-il transmis ses observations ? Les médecins ont-ils identifié des freins à la participation aux campagnes de dépistage ?

Au vu du nombre de questions en suspens et des divergences d'opinions, notamment sur le type de dépistage et la tranche d'âge visée, de nouvelles études ont-elles apporté des éléments objectifs pour orienter les actions ? Je pense par exemple aux travaux du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) et du Registre du cancer.

Octobre rose est une initiative très pertinente pour focaliser l'attention sur la question du cancer du sein. Toutefois, la prévention doit être un combat quotidien pour éviter que sept femmes y laissent chaque jour la vie.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La dernière campagne de promotion du dépistage du cancer du sein a été diffusée dans les espaces audiovisuels gratuits. Elle a fait l'objet d'une diffusion pendant trois années consécutives, de 2010 à 2013. La campagne visait à réduire la mortalité et la morbidité, à augmenter la couverture par le mammotest ; à rappeler l'importance du dépistage du cancer du sein et sa répétition tous les 2 ans ; à dédramatiser le dépistage et à donner une visibilité et une identité au programme de dépistage du cancer du sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce jour, il n'est pas prévu de lancer une nouvelle campagne d'intérêt général.

Deux réunions du comité d'accompagnement du projet « ambassadeur prévention » ont été organisés par mon administration. La troisième est fixée au 18 novembre 2013. Le projet prévoyait trois rencontres auprès d'un échantillon de médecins généralistes. La première rencontre était dédiée au dépistage du cancer de l'intestin, la seconde visait à sensibiliser les médecins à la vaccination HPV, la troisième abordait le dépistage du cancer du sein avec un rappel des deux problèmes soulevés précédemment.

Les visites pour le dépistage du cancer du sein se sont achevées la semaine dernière. Vous comprendrez aisément que les éléments d'évaluation sur l'impact de ces visites ne sont pas encore disponibles. Toutefois, je peux déjà vous informer que les médecins ont accueilli l'initiative favorablement.

Le Centre communautaire de référence a publié un article consacré au type de dépistage et à la tranche d'âge concerné, dans le numéro d'octobre 2013 de la *Revue de la médecine générale*. Cet article, intitulé « Dépister le cancer du sein : chez quelles femmes et comment ? », s'appuie sur les recommandations d'organismes européens. Il fait le point sur le rapport entre bénéfice et risque du dépistage pour les âges concernés ainsi que sur les types de risques et les examens utilisés. Une synthèse claire propose une « attitude en fonction des niveaux de risque ». Un résumé pratique de l'article a été publié par la rédaction de la Revue. Il permet d'en dégager les points forts, apportant une information utile aux médecins généralistes, premiers interlocuteurs des femmes concernées.

Le centre fédéral d'expertise a effectivement rédigé un rapport concernant le choix informé sur le dépistage du cancer du sein et l'élaboration de messages apportant une aide à la décision. Ce rapport propose des informations qui seront insérées dans des supports publiés et utilisés par les différents acteurs impliqués dans le dépistage du cancer du sein en Belgique. Ces éléments seront disponibles au début de l'année 2014.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Si je vous ai bien comprise, madame la ministre, le premier comité d'accompagnement portait sur la première rencontre, les deux autres sur les deuxième et troisième visites. Les deux premières rencontres ne concernaient pas directement le dépistage du cancer du sein. J'en déduis que les deux premières visites ont bien fait l'objet d'une réunion du comité d'accompagnement qui a donné un retour positif. Le troisième est celui qui nous intéresse le plus puisqu'il porte sur le cancer du sein. Je vous interrogerai à nouveau au début de l'année prochaine.

2.3 Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Plan national de lutte contre le sida »

2.4 Question de Mme Graziana Trotta à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de lutte contre le sida »

Mme la présidente. – Je vous propose de

joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Madame la ministre, le 15 octobre dernier, la ministre fédérale Mme Onkelinx a présenté le premier plan national de lutte contre le sida. Ce plan est basé sur quatre piliers stratégiques : la prévention, le dépistage et l'accès à la prise en charge, la prise en charge et la qualité de vie des personnes contaminées par le VIH. Une cinquantaine d'actions sont prévues pour mener une lutte cohérente et efficace contre ce fléau.

Ce plan implique les ministres de la Santé publique mais également ceux de l'Égalité des Chances, de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse, de l'Intégration sociale, de l'Immigration et de l'Asile. J'insiste sur le caractère unique de ce plan national. Nous avons déjà plaidé à plusieurs reprises pour des plans nationaux sur d'autres thèmes, en particulier le diabète mais je sais que nous ne partageons pas les mêmes options.

La prévention primaire et secondaire passera par de nouvelles mesures phares. Les campagnes seront adaptées aux publics à risque, tout en gardant une approche globale. Une meilleure distribution des moyens de prévention est prévue, notamment la mise à disposition de préservatifs dans les endroits festifs. Le plan prévoit également un dépistage plus intense et plus ciblé. Des services décentralisés hors des murs hospitaliers permettront de s'adresser à ceux qui n'osent pas franchir les portes des structures traditionnelles. Cette initiative doit évidemment être encouragée. Je souhaite toutefois obtenir quelques précisions.

Comment la coordination entre les différents niveaux de pouvoir est-elle prévue ? Cette question est primordiale. L'absence d'une telle collaboration avait été pointée en son temps par l'Université de Liège lors de l'évaluation du Plan national sur la nutrition et la santé. Ce plan proposait principalement des mesures préventives, donc de compétence communautaire ! Il faut éviter de répéter ces erreurs dans le plan actuel contre le sida.

En tant que ministre communautaire de la Santé, comment comptez-vous mettre en œuvre la prévention et le dépistage revus de manière significative dans ce plan ? Quelles sont les entités qui concrétiseront les différentes actions prévues, malgré les restrictions budgétaires actuelles ?

Étant donné le transfert des compétences de promotion de la santé vers les Régions, conformément à la 6^e réforme de l'État, le secteur de la prévention et du dépistage du sida pourra-t-il compter sur la continuité durant les cinq années prévues dans le plan ? Je pense aux subsides mais aussi à la coordination.

Nous nous réjouissons de l'apparition de nouveaux médicaments pour traiter la maladie, comme le Dolutegravir dont la presse vient de parler, qui permettrait de ramener l'infection à un ni-

veau empêchant la transmission. Toutefois, vous le savez, c'est en amont de la contagion que la lutte contre le sida doit avant tout être déployée.

Mme Graziana Trotta (PS). – En juin 2012, Mme Onkelinx décidait de réunir l'ensemble des ministres belges de la Santé afin d'élaborer une stratégie de lutte contre le sida.

Après de nombreuses consultations, le groupe de travail dédié aux maladies infectieuses a proposé un plan sida coordonné par la ministre fédérale.

Madame la ministre, ce plan est le principal outil de programmation dans la lutte contre cette maladie qui continue, malgré les efforts déployés jusqu'à présent, de faire des ravages. En effet trois infections au VIH sont encore quotidiennement diagnostiquées dans notre pays, avec des différences importantes selon les publics.

En tant que ministre de la Santé et de l'Égalité des chances, vous participez déjà à la lutte contre cette maladie par le biais de la promotion de la santé, de la prévention du VIH/sida et du dépistage. Vous prenez également part à l'accompagnement des écoles dans leur mission d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Désormais, avec le plan de lutte contre le sida, nous disposons d'un outil ambitieux pour renforcer la politique de tous les niveaux de pouvoir afin de faire reculer cette maladie.

Pouvez-vous nous détailler les implications de ce plan pour l'action que vous menez déjà ? Quelle est sa valeur ajoutée dans la prévention, l'information, l'accompagnement et le dépistage ? Des moyens et des outils supplémentaires seront-ils mis à disposition du public ou des professionnels ?

Il est notamment question de dépistage dans certains endroits spécifiques, comme les boîtes de nuit ou les milieux festifs. On parle aussi d'une prévention accrue et adaptée aux groupes à risque comme les personnes homosexuelles, les migrants, les détenus, les toxicomanes, les prostituées, sans oublier les jeunes. Qu'en est-il précisément ?

Pouvez-vous faire le point sur la place que va occuper la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'action globale de lutte contre le sida ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Tout d'abord, je voudrais souligner que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne part pas de rien. Depuis de nombreuses années, une quinzaine d'opérateurs spécialisés sont subventionnés pour leur travail de terrain. En 2013, mon département a consacré plus de deux millions et demi d'euros à la prévention du sida.

En outre, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer, notamment à l'occasion du débat annuel en commission sur la prévention du sida, je sou-

tiens des stratégies concertées. Elles ont pour but d'améliorer la qualité des actions de prévention de cette maladie en définissant un cadre de référence commun aux interventions du secteur de manière participative.

Ces stratégies concertées s'appuient sur une analyse des données quantitatives et qualitatives issues des enquêtes, des recherches et des réseaux de surveillance. Ceci permet d'adapter les actions à développer prioritairement. Ces stratégies permettent donc déjà de répondre adéquatement aux besoins des citoyens et de lutter efficacement contre le VIH.

Ainsi, le rapport 2012 – que j'ai remis au parlement en novembre dernier – indiquait la nécessité de maintenir la prévention des infections sexuellement transmissibles comme priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'annonçais à cette occasion que mes priorités étaient de sensibiliser à l'utilisation du préservatif, de cibler les groupes à risque, de réduire les discriminations vis-à-vis des publics vulnérables et plus particulièrement des personnes séropositives.

La plus-value du plan sida réside essentiellement dans son approche globale alliant toutes les dimensions de la lutte contre cette maladie, indépendamment du partage des compétences. Ce plan est dès lors un outil de référence commun à toutes les entités.

Dans ce plan, on recommande de garantir une concertation régulière entre les différentes autorités publiques et administratives pendant la durée d'application du plan. La concertation se poursuivra à la conférence interministérielle de la santé publique.

Parallèlement, la conférence interministérielle de la santé publique a chargé le groupe de travail inter-cabinet de poursuivre la concertation avec les autres ministres concernés pour définir les responsabilités respectives. Il s'agit notamment des ministres de l'Enseignement, de l'Intérieur et de la Justice.

Le plan n'apporte pas d'outils ni de moyens supplémentaires. Il comprend cinquante-huit recommandations d'actions jugées prioritaires par les acteurs de terrain et les experts internationaux.

Il appartient maintenant à chaque autorité de fixer ses priorités et les modalités pratiques de mise en œuvre en fonction de ses moyens. À cet égard, j'ai demandé à mon administration de me transmettre une proposition opérationnelle pour 2014.

Quant à la question du dépistage et de l'accès à la prise en charge, je rappelle que les actes de dépistage doivent être effectués par des médecins et sont prévus dans les nomenclatures de l'Inami.

Dans le contexte de la sixième réforme institutionnelle et de l'accord intra-francophone, il me

semble pertinent d'analyser les actions prioritaires qui peuvent être engagées avant la fin de la législature, préalablement aux transferts effectifs.

Tout d'abord, le plan sida pose le principe général de combiner, lors du dépistage, différents modèles et points d'entrée. Ce principe induit la nécessité d'agir à tous les niveaux de pouvoir. Ainsi, pour les dépistages décentralisés et démedicalisés, il est nécessaire, avant toute procédure, de définir le cadre juridique.

Une autre recommandation est d'améliorer les dépistages effectués par les médecins généralistes et les spécialistes en intégrant la problématique du VIH dans le cursus de formation des médecins. Il est aussi proposé de fournir aux médecins une information technique notamment sur les types de tests – les symptômes pouvant être associés à la séroconversion – ou sur les algorithmes décisionnels.

Pour ce qui me concerne, j'ai l'intention d'inviter les opérateurs de terrain à développer des mesures de sensibilisation à la prévention combinée.

Quant à la prévention accrue et adaptée aux groupes à risque, je transmettrai les recommandations aux opérateurs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'ils les examinent, identifient les actions actuelles et celles qui pourraient être développées en tenant compte du contexte budgétaire.

Pour la distribution de préservatifs dans les centres commerciaux ou les lieux fréquentés par les homosexuels et les quartiers à forte population migrante, j'ai d'ores et déjà décidé d'en mettre un million de plus à la disposition des associations.

Pour assurer la continuité des actions sur le terrain, la 6e réforme institutionnelle prévoit de transférer les budgets de prévention en même temps que les matières. La problématique du sida n'est pas affectée par l'accord du 11 octobre 2011 mais bien par l'accord intra-francophone du 19 septembre dernier.

À moyen terme, la Wallonie et la Commission communautaire française recevront les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour poursuivre la lutte contre le sida.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Madame la ministre, j'entends bien vos précisions, notamment sur le plan budgétaire. Ma question porte surtout sur la concertation. Vous faites référence à la conférence interministérielle de la santé qui se tient régulièrement de même que les groupes techniques dont les réunions sont quasi hebdomadaires. Nous suivons leurs travaux par personne interposée.

C'est donc l'organe de concertation officiel, habilité et qui fonctionne. Il est donc normal que vous y fassiez référence. Pour ma part, j'aimerais surtout savoir ce qui a été fait pour améliorer la

coordination qui a tellement fait défaut lors de la réalisation du Plan national « Nutrition-Santé » (PNNS).

Comment allons-nous éviter les travers dénoncés lors de la mise en œuvre du PNNS ? Vous affirmez que les enjeux du Sida sont mieux identifiés tandis que les objectifs du PNNS étaient sans doute trop vagues, moins opérationnels. Peut-être avez-vous raison. Toutefois, je resterai attentif à cette question de la coordination entre entités fédérées ainsi qu'avec le niveau fédéral, afin que le présent Plan national ne subisse pas la même évaluation négative que le précédent.

Mme Graziana Trotta (PS). – Madame la ministre, je vous remercie d'avoir précisé à nouveau les actions menées actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme je le disais, un travail remarquable est déjà réalisé. L'avantage de ce Plan est qu'il requerra la mobilisation de tous les acteurs. C'est essentiel pour faire reculer la maladie.

2.5 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Soutien à l'emploi artistique et statut d'artiste : le point »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). — Le 3 juillet dernier, notre commission a adopté une proposition de résolution « relative au statut d'artiste et visant à la mise en œuvre de mesures de soutien à l'emploi artistique et créatif ». Celle-ci rappelait l'utilité d'une véritable politique concertée entre les différents niveaux de pouvoir. Elle visait également à décider rapidement des mesures nécessaires pour venir en aide aux artistes. J'aimerais faire le point avec vous sur leur situation.

Le Tribunal du travail de Bruxelles a rendu deux jugements en faveur des artistes, remettant en cause la circulaire interprétative adoptée par l'Onem en octobre 2011 qui restreignait l'accès au statut d'artiste. Selon le premier jugement, les techniciens du spectacle ne peuvent être exclus du statut. Le deuxième souligne que l'intermittence doit être protégée. En dépit de ces jugements, de nombreux artistes doivent encore faire face à d'importantes difficultés administratives. L'insécurité juridique persiste et les réponses apportées par le gouvernement fédéral restent tardives et bien trop vagues.

Dans sa réponse aux questions déposées à la Chambre par mes collègues Zoé Genot et Muriel Gerkens, la ministre de l'Emploi a expliqué qu'elle avait fait « régulièrement rapport sur l'état de la situation à la plate-forme de concertation du secteur cinématographique. Cette plate-forme rassemble les autorités communautaires, régionales et fédérales, ainsi que les groupes d'intérêt pour toutes

les questions qui ont trait à la politique en matière cinématographique. »

Madame la ministre, qu'en est-il des autres secteurs culturels et de la concertation menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales ?

Lors de la séance plénière du 17 juillet dernier, vous rappeliez avoir initié une « plate-forme réunissant les artistes afin de pouvoir relayer leurs revendications au niveau fédéral à la ministre de l'Emploi. » Combien de fois cette plate-forme s'est-elle réunie ? A-t-elle remis des avis aux ministres de l'Emploi et des Affaires sociales sur les modifications des arrêtés sur le chômage actuellement en discussion ?

Nous plaidons pour qu'un vrai travail de réflexion soit lancé avec les différents acteurs et niveaux de pouvoir, en intégrant les dimensions de la politique culturelle et du développement économique. C'est également ce que défend la résolution, qui demande d'entamer « une réflexion globale avec les Régions et l'État fédéral sur l'emploi artistique ».

Cette réflexion est tout à fait nécessaire et urgente, considérant que le statut d'artiste devrait être prochainement réformé.

Enfin, j'aimerais revenir sur la mise en place d'un « Guichet des arts » au sein de l'administration, en partenariat avec les secteurs, afin de fournir à tous les artistes les informations susceptibles de les aider à accomplir leur travail de création. Où en est ce projet ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Au sujet de l'évolution du dossier du statut d'artiste au gouvernement fédéral, sachez que mon cabinet continue à entretenir des contacts suivis avec les cabinets de Mmes Onkelinx et De Coninck.

À la suite des échanges entre mes collaborateurs et les membres de la plate-forme des artistes, il m'a semblé primordial d'insister auprès de mes collègues du gouvernement fédéral sur la composition de la commission « Artistes ». Vous n'ignorez pas que cette commission aura un rôle essentiel dans la future réforme du statut d'artiste, notamment pour le traitement des dossiers de candidatures.

J'insiste donc particulièrement auprès des ministres fédéraux pour que les secteurs artistiques, employeurs et travailleurs, de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient correctement représentés dans cette commission.

Lorsque les textes finalisés par les deux ministres compétents me seront communiqués, je réunirai la plate-forme pour entendre les remarques du secteur que je relayerai auprès du gouvernement fédéral.

Le projet de « Guichet des arts » se poursuit. Selon le calendrier récemment communiqué par les porteurs du projet, l'asbl sera constituée et ses statuts déposés au cours du mois de novembre. Son assemblée générale sera composée des organisations syndicales, des représentants des employeurs du secteur, des sociétés de gestion collectives, ainsi que des représentants des administrations compétentes. Une représentation des différentes tendances philosophiques et politiques est également prévue conformément au Pacte culturel. Les principales missions de cette asbl consisteront à fournir une information, un accompagnement et des formations sur le statut social et fiscal des artistes, à veiller à l'évolution juridique, politique et économique qui pourrait avoir un impact sur les secteurs artistiques et leurs travailleurs et, enfin, à apporter son soutien dans les recherches de financement, de reconnaissance et d'agrément.

Le « Guichet des arts » aura des implantations à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes. Des contacts ont déjà été pris avec le *Kunstenloket* néerlandophone pour envisager des collaborations et des synergies. Ce projet s'inscrit totalement dans le cadre fixé par la déclaration de politique communautaire et est conforme à la résolution parlementaire du 17 juillet 2013.

Je me réjouis de la création de ce nouvel outil et suis persuadée qu'il sera utilement mobilisé par les secteurs.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – J'entends que les contacts se poursuivent avec les ministres fédéraux concernés. Tout cela prend effectivement beaucoup de temps.

Je suis heureuse que vous soyez attentive, madame la ministre, à la composition de la commission « Artistes » mais j'espère que, dorénavant, les choses avanceront un peu plus rapidement.

Par contre, vous ne m'avez pas dit si vous aviez réuni la plate-forme récemment.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Mon cabinet est en contact permanent avec des représentants de la plate-forme et les organisations syndicales. Je réunirai toutes les parties concernées lorsque j'aurai pris connaissance des réactions du gouvernement fédéral.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – S'agissant du « Guichet des Arts », j'entends que l'asbl sera constituée au cours de ce mois de novembre. Toutes les organisations professionnelles y seront-elles représentées et ce guichet sera-t-il installé au sein de l'administration ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Il est trop tôt pour se prononcer sur sa future localisation, mais il sera présent en Région bruxelloise et dans les grandes villes de Wallonie.

Toutes les organisations professionnelles y sont représentées.

2.6 Question de Mme Anne Barzin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Politique du livre et de la lecture »

Mme Anne Barzin (MR). – Le secteur du livre, libraires et éditeurs, connaît des difficultés et traverse une profonde mutation. La numérisation des supports produit des changements dans les habitudes de lecture. Vous avez récemment eu l'occasion de vous exprimer en commission sur l'évolution du livre papier et du livre numérique, mais je souhaiterais aborder un autre aspect de la politique du livre et de la lecture.

La Maison de la poésie et de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un lieu de rencontre, de réflexion, d'expositions, d'animation et de création touchant l'ensemble de la poésie francophone. Chaque année, elle organise de nombreuses manifestations culturelles, dont le Festival international de la poésie ou le Printemps des poètes. Elle dispose d'un centre de documentation unique qui propose à tous plus de 40 000 documents : poésie de langue française, littérature étrangère, ouvrages de référence, littérature jeunesse...

Cette asbl est subsidiée depuis plusieurs années par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis 2004 cependant, ses subsides n'ont plus été indexés. Une convention avait été signée en 2004 pour cinq ans, reconduite en 2009 pour trois ans. Depuis lors, aucune convention n'a plus été signée. Les subsides sont octroyés sur la base d'avenants à ladite convention. Pour 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de la Direction du livre et de la lecture, a proposé de continuer de travailler de cette manière. Au vu de ces éléments et du peu d'informations dont nous disposons, des questions se posent et des inquiétudes persistent.

Disposez-vous de nouveaux éléments sur les difficultés rencontrées par le secteur du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Une décision a-t-elle été prise quant aux subsides qui seront alloués à la Maison de la poésie et de la langue française ? Dans l'affirmative, quelle est-elle ? Comptez-vous proposer une nouvelle convention ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La proposition de mes services quant au renouvellement de la convention de la Maison de la poésie et de la langue française Wallonie-Bruxelles doit me parvenir pour le 8 novembre au plus tard. Je prendrai alors immédiatement une décision sur ce dossier.

Vous évoquez la non-indexation de cette convention de 2004 à 2011. Celle-ci est pratiquée pour la majeure partie des conventions dans le secteur des Lettres.

Vous mentionnez également les difficultés que connaîtrait le monde des librairies et des éditeurs littéraires. Sans nier l'existence de telles difficultés, je tiens à nuancer le propos. On évoque effectivement souvent la fermeture de librairies en France. On nous informe régulièrement de rachats et de transferts de capital dans le monde éditorial. À ce jour, 62 librairies ont obtenu le label « Le Libraire », dispositif que j'ai mis en place en 2007 pour les librairies offrant un véritable service culturel à leurs clients. Parmi les librairies générales et spécialisées ayant sollicité l'obtention du label, une seule a dû fermer. En 2012, l'étude annuelle du marché du livre commandée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis de constater que les librairies générales et spécialisées semblaient maintenir le niveau de leur chiffre d'affaires.

Dans le monde de l'édition littéraire, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte quelques maisons d'édition littéraire, généralement de petite taille et dont la majorité ont le statut d'asbl.

À ce jour, dix-sept opérateurs bénéficient d'une convention de soutien à la production. En 2013, quatre opérateurs ont également reçu une subvention. Le montant de ces subventions s'élève à 577 750 euros. Je soutiens ces éditeurs afin de les aider à améliorer leur diffusion, indispensable pour leur reconnaissance publique et surtout pour leur viabilité financière.

J'ai également soutenu la création de l'association « Espace Livres et Création », subventionnée à hauteur de 75 000 euros. Sa mission est de mutualiser les opérations nécessaires à la diffusion des productions des petites maisons d'édition.

Par ailleurs, j'ai contribué à la relance de l'action de la Librairie Wallonie-Bruxelles installée à Paris. Elle a, entre autres, redéployé des services de distribution de nos éditeurs littéraires.

Vous le savez sans doute, l'application de mon plan de numérisation de la chaîne du livre a permis la mise en place d'une série de dispositifs relatifs aux éditeurs, dont un soutien à leur passage au numérique. La formation, l'information, l'analyse des marchés et la veille technologique sont les missions assignées au Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (Pilen).

Très prochainement, je déciderai des premières interventions portant sur l'édition numérique, affectées au Fonds d'aide à l'édition. L'accompagnement des éditeurs littéraires dans ce passage technologique, commercial et managérial me semble essentiel pour qu'ils se fassent connaître et se taillent une place sur le marché nouveau du livre numérique.

Je souligne également l'action de Wallonie-Bruxelles International qui promeut de nombreux éditeurs sur les foires et salons du livre. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'inaugurer le Salon international du livre à Alger pendant la semaine de Toussaint où la Fédération Wallonie-Bruxelles était hôte d'honneur. Nous menons une politique de visibilité assez forte pour nos éditeurs.

Le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris constitue également une excellente vitrine. Elle est secondée par l'action de la Librairie Wallonie-Bruxelles, voisine du centre. Celle-ci distribue également nos éditeurs comme nos auteurs auprès des librairies françaises.

Je reste bien sûr à votre disposition pour de plus amples informations sur la politique du Livre, qui dépasse le cadre d'une réponse orale.

Mme Anne Barzin (MR). – Madame le ministre, je vous remercie pour votre réponse complète sur les initiatives en faveur des librairies. Je note vos arguments, mais nous sommes aussi régulièrement en contact avec le secteur qui est confronté à une série de difficultés, accentuées par la période de crise et l'évolution du numérique. Je note que le 8 novembre prochain, vous recevrez une proposition relative à la Maison de la poésie et de la langue française.

Je suis bien consciente des difficultés financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres pouvoirs. Ma question n'était pas du tout polémique.

Le maintien des subsides annuels est important. Cela a été fait les années précédentes, sans convention, mais une convention de plusieurs années permettrait de voir à plus long terme et rassurerait les acteurs de terrain.

2.7 Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Diffusion des films et téléfilms en version originale »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Madame la ministre, dans le courant du mois d'août 2013, la RTBF a confirmé qu'elle se lançait progressivement dans la diffusion multilingue de certains de ses films et téléfilms. Sur le principe, nous considérons qu'il s'agit d'une avancée certaine qui sera profitable à un certain nombre de téléspectateurs, entre autres aux personnes souhaitant développer leur connaissance de la langue entendue, mais aussi à celles et ceux qui, malheureusement de plus en plus nombreux, ont des problèmes de surdité. Nous voyons, en ces récents éléments, la réalisation progressive d'une mission de service public à laquelle la RTBF est de plus en plus sensible et nous nous réjouissons de ce que les évolutions technologiques permettent certains de ces

progrès.

Cependant, à ce stade, la diffusion multilingue des œuvres de fiction ne concernerait que trois programmes, à savoir deux séries – « *The Mentalist* », diffusé le jeudi sur La Une, et « *Arrow* », le dimanche sur La Deux – ainsi que certains films du lundi soir sur La Une, sans que l'on ait l'assurance que ces films, lorsqu'ils ne sont pas en langue française, soient systématiquement disponibles en version multilingue. Qui plus est, des accords ne seraient conclus qu'avec quatre des huit télédiffuseurs présents sur notre marché et, pour certains d'entre eux, ces accords ne porteraient, du moins à ce stade, que sur la qualité « standard » ou « haute définition », rarement sur les deux.

Si j'entends bien que le nouveau contrat de gestion n'est entré en vigueur que depuis dix mois, que nous aurons à discuter plus en profondeur de ces questions lors de la remise du premier rapport annuel d'évaluation du contrat de gestion et que l'actualité de la fin du mois d'août constitue une avancée prometteuse, j'aimerais vous poser quelques questions.

Quelle stratégie la RTBF met-elle en place pour qu'à terme, les huit télédiffuseurs présents sur le marché rendent possible le mode de « diffusion multilingue » et surtout, pour que ce mode de diffusion s'élargisse à d'autres programmes que ceux cités, à savoir deux téléfilms et un film par semaine. Plus particulièrement, la RTBF envisage-t-elle, pour les films et téléfilms diffusés en version multilingue, d'imposer plus systématiquement les films programmés en version originale, obligeant alors le téléspectateur qui le souhaite à faire le choix de la version française ?

Si la proportion de téléspectateurs ayant opté pour le numérique est en constante progression, il n'en reste pas moins qu'ils sont encore nombreux à ne disposer que de l'analogique et donc à être exclus du dispositif numérique de la diffusion multilingue. Quelle est la stratégie de la RTBF pour leur donner à ces téléspectateurs la possibilité de visionner plus régulièrement des œuvres de fiction en version originale ? Enfin, de quelle manière la RTBF compte-t-elle assurer la promotion de ces nouveaux dispositifs ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Madame la présidente, l'offre de fictions en version multilingue sur les chaînes de la RTBF a débuté le 27 avril 2013.

En vue de la réalisation de cet objectif, les 23 mai et 6 août 2013, la RTBF a chargé les télédiffuseurs de valider les données techniques devant permettre l'offre ou de proposer des alternatives.

Les télédiffuseurs Billy, Snow et TéléSAT n'ont pas répondu mais l'offre fonctionne sur les réseaux de Voo, de Belgacom TV, de Telenet, de

Numéricable et de la TNT. Après une période de rodage de l'offre, la RTBF rappellera les télédiffuseurs n'ayant pas donné suite à sa demande.

Les contenus seront limités durant la phase de démarrage mais la RTBF a l'intention d'étendre l'offre de manière progressive. Elle n'imposera pas la version originale. Elle a opté pour une diffusion multilingue, c'est-à-dire simultanément dans les versions française et originale sous-titrée en français.

La réception par défaut en version française ou en version originale dépend de la configuration des décodeurs. Dans le cas d'un décodeur contenant la langue française par défaut, le téléspectateur recevra le programme en version française avec la possibilité de passer à la version originale. Inversement, si la langue du décodeur par défaut n'est pas le français, le téléspectateur recevra le programme en version originale et il pourra passer à la langue française.

Pour les téléspectateurs ne disposant que de la réception analogique, La Trois poursuit sa politique de diffusion en version originale sous-titrée en français. Il s'agit de fictions dont la diffusion en version originale s'impose de manière éditoriale (cinéma du monde et séries) et de fictions diffusées en version originale à un autre horaire que la diffusion en version française ou en version multilingue sur une autre chaîne de la RTBF.

Le site de la RTBF contient toutes les informations utiles sur la réception de l'offre multilingue. D'une part, la marche à suivre de chaque télédiffuseur y est explicitée de manière détaillée et, d'autre part, ces informations seront mises à jour en fonction des observations des téléspectateurs et des réglages internes.

À l'issue de la phase de mise au point et lorsque le service sera disponible sur un plus grand nombre de réseaux de télédiffusion, l'offre multilingue fera l'objet d'une campagne de promotion en télévision.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – La RTBF est compliquée. Nous nous évertuons à lui faire comprendre les vertus d'une vision en version originale et du sous-titrage. La RTBF affirme pouvoir répondre favorablement à la demande des téléspectateurs qui souhaitent la version originale.

En tant que parlementaires, nous ne devons pas uniquement répondre à la volonté du téléspectateur de bénéficier d'une version originale. Nous devons promouvoir l'intérêt de la version originale et du sous-titrage, la perception de la valeur culturelle d'une oeuvre et l'ouverture à l'apprentissage d'autres langues. Comment faire en sorte qu'un jour, la RTBF diffuse un clip promouvant l'intérêt de la version originale et du sous-titrage ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des

chances. – Monsieur du Bus, ce que vous évoquez là, c'est de la médiation culturelle. Je partage votre analyse et je comprends l'intérêt didactique que vous soulignez mais c'est une autre démarche. Il faudrait alors demander à la RTBF qu'elle programme une émission ou une campagne de promotion de la version originale.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Certes, mais cette réflexion n'est pas totalement hors sujet, elle est sous-jacente à cette question. Je vous prends au mot : je déposerai une résolution demandant un clip promotionnel.

(Mme Isabelle Meerhaeghe prend la présidence de la séance)

2.8 Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Assises du développement culturel territorial »

Mme Savine Moucheron (cdH). – Madame la Ministre, lors du débat parlementaire sur le plan culturel bruxellois qui a animé les travaux de notre dernière réunion, j'ai été quelque peu interpellée par vos déclarations sur les assises du développement culturel territorial.

Alors que vous nous disiez votre conviction que l'on peut travailler sur les caractéristiques d'un territoire sans oublier ce qui les relie aux autres, vous avez poursuivi en soulignant que « cette philosophie était clairement inscrite au cœur des assises du développement culturel territorial » et qu'elles feront « l'objet d'un rapport et d'une synthèse qui seront publiés dans les prochaines semaines. » Et de conclure : « En effet, le travail a très bien avancé, même si tous les territoires n'ont pas encore accueilli ces rencontres. »

Madame la Ministre, je ne vous cache pas que je suis très étonnée par ce calendrier et par le peu d'attention qu'on y porterait à certains territoires. Une toute première consultation des opérateurs culturels n'est-elle pas encore prévue d'ici la fin de l'année à Huy-Waremme ainsi qu'à Dinant-Philippeville ? Ne deviez-vous pas également rencontrer ceux de Liège, de Verviers et de Mons ?

Ces premières rencontres consultatives et participatives ne sont-elles pas conçues comme une première étape visant à préciser les diagnostics posés par l'administration ? Ne sont-elles généralement pas la promesse de la constitution de groupes de travail dont l'objectif est de trouver un accord sur des recommandations ?

Confirmez-vous que le rapport de synthèse des assises du développement culturel territorial sera finalisé dans quelques semaines ?

Si j'ai bien entendu ce que vous disiez ce matin, votre intention est de lier la rédaction d'un

rapport de synthèse des assises au décret sur les centres culturels. Comment pouvez-vous tirer des conclusions des assises, sans que l'ensemble des territoires aient été interrogés sur le diagnostic et sur les recommandations ? Comment comptez-vous poursuivre le processus pour que les opérateurs et acteurs culturels de chaque territoire s'estiment équitablement traités et respectés ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je l'ai dit et répété à plusieurs reprises devant cette commission : les conclusions définitives des assises du développement culturel territorial seront finalisées lorsque l'ensemble des arrondissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles auront fait l'objet d'un diagnostic participatif.

Il n'entre nullement dans mes intentions d'interrompre le processus alors que des arrondissements n'ont pas encore été couverts, vous les avez cités. Ce processus est donc appelé à se poursuivre et il ne sera pas achevé au cours de cette législature.

En effet, en raison de l'ampleur de la tâche, les services de mon administration ne seront malheureusement pas en mesure de respecter le calendrier initialement prévu. La collecte et l'analyse des données statistiques sont parfois ardues pour le niveau local lui-même et l'animation des groupes de travail impose un rythme difficile à suivre. Le 14 novembre, je participerai à la rencontre des opérateurs de Huy-Waremme pour la soirée de diagnostic.

Lors du débat sur le plan culturel bruxellois, j'ai effectivement évoqué l'hypothèse d'un rapport de synthèse, mais ce rapport ne concernerait que la Région de Bruxelles-Capitale, où l'exercice participatif est clos depuis plusieurs mois. Il serait intéressant de disposer d'un tel rapport pour participer à la discussion sur les politiques culturelles sur le territoire bruxellois. Lorsque mon collègue Rachid Madrane a déposé son plan, cette hypothèse avait du sens pour que nous menions ensemble une réflexion.

Les attentes et l'envie d'avancer sont très fortes dans les arrondissements qui ont déjà été couverts. J'y suis sensible, mais je garde à l'esprit la nécessité de maintenir et renforcer des ponts entre Bruxelles et la Wallonie. Il faut tenir compte des réalités et des enjeux communs aux différents territoires et cette préoccupation est au cœur du projet des assises du développement culturel territorial.

Si des enseignements peuvent déjà être tirés dans certains territoires, il n'y aura aucune conclusion définitive tant que le processus ne sera pas achevé dans tous les territoires. J'avoue être frustrée de ne pas pouvoir mener à terme ce projet d'ici la fin de la législature.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Ce rapport

ne concerne donc que la Région de Bruxelles-Capitale où, effectivement, le travail de participation est terminé. Me voilà rassurée. Je partage votre déception quant à l'impossibilité de clore le dossier avant la fin de cette législature.

2.9 Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Image des jeunes et plus particulièrement des adolescents dans les médias télévisuels »

Mme Savine Moucheron (cdH). – Le 24 octobre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a publié un premier baromètre de l'image et de la représentation des enfants et des jeunes dans les médias télévisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette étude interpelle d'autant plus qu'elle confirme des constats régulièrement évoqués dans les baromètres « égalité/diversité dans les médias », dans des colloques, comme celui que notre groupe politique avait organisé au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011, ou encore dans des questions posées à vous ou à la ministre Huytebroeck.

Ses conclusions sur l'image des jeunes dans les médias télévisuels sont loin d'être positives ! Les jeunes restent proportionnellement trop peu présents dans les médias télévisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, alors, ils le sont de manière très cadrée, voire stéréotypée. Les adolescents, particulièrement, sont trop souvent présentés comme des dangers pour la société ou pour eux-mêmes.

Le baromètre laisse apparaître que cette tranche d'âge serait proportionnellement deux fois moins représentée qu'elle ne l'est de facto dans la population belge. Ce constat relève de logiques de fonctionnement quelque peu étonnantes. Ainsi, lorsqu'un média produit des émissions télévisées sur des problématiques liées au vécu de l'adolescent, celui-ci est trop rarement invité à s'y exprimer. Les médias reproduisent des logiques de représentation où les adolescents sont trop systématiquement confondus avec leur statut d'élèves ; ils habitent généralement en ville et, plus stigmatisant, apparaissent dans des registres négatifs.

Comment les télévisions locales, mais aussi la RTBF, comptent-elles améliorer et agrandir l'espace télévisuel consacré à la parole des jeunes et, plus particulièrement, à ceux de 12 à 18 ans, dans la production ou la coproduction de leurs programmes, qu'ils soient « tout public » ou « d'information » ?

Comment, par exemple, a-t-il été tenu compte de la dimension relative à la jeunesse dans le récent appel à projets pour le soutien à la production des téléfilms belges ?

La RTBF respecte-t-elle à présent son obligation contractuelle de traiter, de manière transversale, les questions relatives à l'information et à l'engagement des jeunes ?

Plus spécifiquement, la RTBF est tenue, en vertu des articles 35 à 38 de son contrat de gestion, de diffuser et d'offrir des programmes à la demande qui valorisent la participation et l'expression directe, pluraliste, individuelle et collective des jeunes.

Pour produire ou coproduire ces programmes spécifiquement adaptés à la jeunesse, la RTBF s'est engagée à favoriser des partenariats avec des opérateurs reconnus ou agréés du secteur de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous exposer les partenariats existants et les projets en cours ? Enfin, comment répond-on actuellement à l'exigence d'associer les adolescents à la production des contenus audiovisuels, comme indiqué à l'article 37 du contrat de gestion ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La RTBF m'informe qu'elle est attentive à cette problématique. Elle veille notamment à la mise en œuvre efficiente des objectifs de son contrat de gestion en matière de programmes pour la jeunesse, en ce compris les objectifs spécifiques vis-à-vis des enfants et des adolescents, tels que visés aux articles 35 à 38 du même contrat de gestion.

Pour rappel, ces dispositions mettent particulièrement l'accent sur la diffusion et la production de programmes pour la jeunesse, sur tous les supports utilisés par les jeunes, afin d'éveiller les consciences, d'éduquer aux médias et de susciter la réflexion en valorisant la participation et l'expression directe, pluraliste, individuelle et collective des jeunes de la Fédération.

Pour les adolescents, l'article 38 du contrat de gestion prévoit la diffusion de contenus audiovisuels sur tous les supports utilisés par ceux-ci. Les adolescents sont directement associés à la production de ces contenus.

Le respect, par la RTBF, des obligations définies dans le quatrième contrat de gestion conclu le 21 décembre dernier fera l'objet d'une évaluation par le Conseil supérieur de l'audiovisuel sur la base du rapport annuel de la RTBF dans le courant de l'année 2014. Aucune conclusion sur la mise en œuvre des articles 35 à 38 ne peut être tirée à ce stade. La RTBF m'a néanmoins fait savoir que diverses initiatives avaient été prises ou poursuivies pour favoriser la visibilité de la jeunesse.

Par souci d'exhaustivité et ne voulant pas procéder ici à une analyse laborieuse de l'ensemble des grilles de programmes de la RTBF, je vous enverrai par courrier la liste détaillée des programmes produits et diffusés pour et, dans certains cas, par la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À titre d'exemple, certaines capsules de l'émission « Les Niouzz » sont réalisées par et pour les plus jeunes. Cette émission aborde divers sujets sur les jeunes, leurs engagements ou leurs problèmes, comme le suicide, les soucis environnementaux, le divorce des parents, les faits de société, le respect de la vie privée, le monde de la publicité, les dérives d'Internet et des réseaux sociaux...

Toujours à titre d'exemple, pour le public adolescent, la RTBF m'a fait savoir qu'elle travaille actuellement sur un projet de partenariat transmédia imaginé par une jeune scénariste d'animation. Dans une première phase, des capsules web mettraient en scène des jeunes autour de thématiques issues de leur propre participation sur le web et les réseaux sociaux. Diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux, les capsules viseraient à susciter la réflexion des adolescents de 14 à 18 ans sur les médias au sens large, l'usage qu'ils en font ou encore les répercussions que l'image qu'ils y donnent peuvent avoir dans leur vie. Dans une deuxième phase, les avis, réactions et débats générés par la diffusion des capsules pourraient faire l'objet d'un documentaire diffusable sur le web et à la télévision. Pendant toute la durée du projet, télévision et radio apporteraient un soutien essentiellement informatif.

Enfin, l'appel à projets « série télé » est très précis. Il n'est pas question de faire de la discrimination positive pour les jeunes ou les vieux. Certains projets de séries seront peut-être élaborés par des jeunes autour d'une thématique qui les touche.

Il reviendra au jury de cet appel à projets de le déterminer. Quoi qu'il en soit, l'intention n'est certainement pas de discriminer une tranche d'âge.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je reviens régulièrement sur ce dossier car nous n'y observons pas d'amélioration. La représentation des jeunes dans les médias demeure un problème. Or les adolescents ont particulièrement besoin de se construire une image positive. J'entends souvent la sentence « Ah, les jeunes d'aujourd'hui ! ». C'est d'autant plus regrettable si ce sentiment est relayé dans les médias les plus regardés.

Je reviendrai sur l'analyse du CSA lors de la présentation de son rapport sur le contrat de gestion de la RTBF. Je vous remercie pour l'envoi de la grille-horaire.

3 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions adressées à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, par Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulées « Développement inquiétant de la drogue « Krokodil » » et « Commémoration des 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique », ainsi que par Mme Sophie Péciaux, intitulée « Publicité pour l'alcool », sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 55.*